

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés
 ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non
 admis ne seront pas rendus.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,
 n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^o, directeurs
 de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-
 Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNG-
 QUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent
 être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,
 rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 29 août 1848.

L'agitation de la nuit du 25 va se répandre maintenant dans les départements appelés eux aussi à juger, loin de l'animation des débats, et ceux qu'en accusait et ceux que l'on a renvoyés devant les tribunaux, et l'enquête elle-même, dans sa forme, dans l'esprit qui l'a dirigée, dans les résultats qu'elle peut avoir.

Nous avions besoin d'union pour asseoir la République, on a poursuivi la République; nous avions besoin de tranquillité, on a jeté de nouveaux brandons de discorde; la représentation nationale devait marcher avec ensemble, on creuse un abîme entre les hommes qui la composent; deux de ses membres y sont tombés; qui le comblera, qui le fermera maintenant?

L'affaire du 15 mai a été un crime; nul n'a le droit d'attenter à l'inviolabilité du pouvoir législatif, de la représentation nationale, elle surtout qui puise sa force dans le vote de tout un peuple, et nous ne pardonnerions pas plus aux hommes d'aujourd'hui de l'avoir fait que nous n'avons pardonné à Bonaparte le 18 brumaire. Le mandat de représentant ne saurait être un brevet d'impunité pour personne, mais si l'on se reporte aux événements, aux difficultés du pouvoir, aux embarras immenses de la situation la plus compliquée, si on considère que toutes les charges articulées avaient été repoussées une à une, on voit avec une douleur profonde un acte de politique remplacer un acte de justice.

L'enquête, déplorable parodie de 89! ne devait pas porter sur les individus, mais sur les grandes causes qui plongent la France dans ce dédale de maux dont elle est frappée aujourd'hui, qui permettent à tous les partis de recruter dans les masses des combattants exaltés. L'enquête! il fallait lui faire embrasser les dernières années du règne qui vient de finir; lui en faire rechercher et révéler toutes les turpitudes, toutes les dilapidations, tous les grands dénis de justice, toutes les hontes, afin d'apprendre au pays et comment les trônes tombent et comment on conserve les Républiques.

Les hommes du 15 mai sont à Vincennes et leur procès s'instruit; les hommes de juin sont traduits devant les conseils de guerre qui chaque jour prononcent leurs jugements; ce n'était plus le bras qu'il importait de rechercher, c'était la pensée des insurrections qu'il fallait trouver. Quel mobile puissant arme depuis Février contre le gouvernement des hommes toujours prêts? Qui donc suspend cette menace perpétuelle sur une société qui ne peut s'asseoir au milieu des troubles? D'où vient cette tendance, cette disposition à de nouvelles luttes, qui jette l'effroi et perpétue la misère? C'était là ce qu'il importait de dire afin de chercher un remède au mal qui nous dévore.

Ce qu'on vient de faire n'est pas une enquête, c'est un acte d'accusation; on fait se dessiner les partis, non pas sur les bases d'une Constitution nouvelle, non pas sur l'esprit d'une des grandes lois que le pays attend vainement, mais sur une question de personnes; on fait deux camps, deux armées qui, au lieu de travailler ensemble à une conquête, vont travailler à se détruire l'une l'autre. Ce n'est plus la représentation nationale tout entière qui va faire le pacte social, c'est un parti. Mais lequel?

Pour bien juger le résultat de cette séance fameuse où les scènes se sont déroulées avec tant d'éclat, avec des péripéties inattendues, pour bien comprendre quelles espérances elle

apporte aux divers partis qui divisent le pays, quelles conséquences aura le vote de l'Assemblée Nationale, il faut voir l'attitude de la presse parisienne, étudier ses pensées sur ce premier acte d'un drame qui commence et dont le dénouement est enveloppé dans les limbes de l'avenir.

La Réforme s'afflige et demande si les leçons données par la Convention doivent être perdues pour l'Assemblée Nationale; elle voit s'élever vers le pouvoir les Thiers et les Barrot, dont la France a payé si chèrement les fautes et la vaniteuse faiblesse.

La Démocratie Pacifique voit dans la mise en accusation des deux représentants un holocauste aux préjugés absurdes, aux rancunes basses, à la réaction, et pas autre chose. La vieille gauche dynastique et le légitimisme, dit-elle, se sont unis pour renverser le gouvernement républicain. On craignait de tomber, et, pour se soutenir plus à l'aise, on a livré deux victimes.

Le Courrier Français rappelle le triste mot de Vergniaud : « Saturne dévore ses enfants! » et voit dans nos discordes civiles la joie de l'étranger. Il émet le vœu que cette épreuve douloureuse soit la dernière que doive traverser la jeune République.

Les journaux légitimistes gardent le silence; ils se bornent à raconter les émotions de cette nuit qui marquera dans notre histoire parlementaire. Il eût été maladroit de pousser un cri de victoire; le parti qu'ils soutiennent va agir, il préfère l'action aux paroles.

Le Constitutionnel n'a pas un mot de polémique, pas une ligne de réflexion sur le résultat de la séance; il triomphe, mais il n'ose pas encore emboucher la trompette; le vainqueur se montre généreux, mais attendez un jour ou deux et vous verrez quelle attitude prendra M. Thiers, combien il se grandira de la chute de ses adversaires.

Le Siècle se borne à un compte-rendu de la séance sans apprécier le vote de l'Assemblée; il paraît que c'était le mot d'ordre et que M. Barrot a voulu se montrer aussi généreux que M. Thiers. Leur tactique a été habile; le temps n'est plus où ces deux hommes se séparaient, les voilà unis de nouveau et unis pour tuer la République amenée par leurs fautes.

Même silence de la part du Journal des Débats et de la Presse.

Le Commerce applaudit et on le comprend quand on a suivi sa politique depuis quelques mois; c'est un triste courage qu'il montre aujourd'hui.

Ainsi, plaintes d'un côté, chants de triomphe d'un autre, silence de ceux qui gagnent le plus dans cette lutte, mais silence d'un jour, et demain nouveaux actes, nouvelles attaques; il fallait calmer les passions qui bouillonnent, on leur a donné un aliment.

Il y a beaucoup de personnes qui ne veulent pas croire aux menées carlistes; lorsque vous en parlez, ils lèvent les épaules avec des signes d'incredulité, et ils prononcent en se signant le mot de république rouge; car c'est là leur cauchemar éternel. Nous nous souvenons que dans les premiers jours où le mot de réaction fut prononcé, personne aussi ne voulait y croire; nous demandons aujourd'hui si elle existe oui ou non, si elle se prépare au combat oui ou non, si elle est provocatrice ou timide, si enfin, pour nous servir de l'expression qui a obtenu la même popularité que l'horizon politique et le char

de l'Etat du Constitutionnel, elle ne relève pas parfaitement la tête.

Seulement les autorités judiciaires ou administratives, les autorités de toute nature, n'ont pas l'air de s'en apercevoir, elles ferment les yeux. Chacun a l'air de dire : Après tout, si la monarchie revient, je me ferai un titre, pour garder ma place, de ma complaisance.

Si le gouvernement était attentif à ce qui se passe, il donnerait de l'impulsion à ceux qui dépendent de lui; il épurerait le personnel de ses fonctionnaires. Ceux-ci ne craindraient pas de se compromettre, et ne feraient pas des avances et des gracieusetés aux partis dont ils entretenaient déjà le triomphe.

Vous vous souvenez de la question des jésuites; on employa alors la même tactique. On disait : Où sont donc les jésuites? qui est-ce qui a vu un jésuite? les jésuites n'existent pas.

On finit enfin par s'apercevoir qu'ils existaient fort bien; mais comme ils étaient puissants et qu'on le savait, c'était à qui leur ferait le plus d'avances.

Nous le disons avec conviction, le gouvernement républicain n'a dans la plupart des postes importants ou secondaires que des agents douteux, qui le contrecarrent plus qu'ils ne le servent. L'impulsion ne se fait pas sentir d'en haut; chacun ne prend conseil que de lui-même. A présent étouffez-vous que le peuple se désaffectionne peu à peu et qu'il vous abandonne, voyant qu'il est abandonné. Interrogez le premier fonctionnaire venu, vous verrez comme il parle de la République; interrogez les gens de bonne foi, et vous verrez où est le danger.

Nouvelles d'Italie.

Le Morning-Chronicle fait les réflexions suivantes :

« Aussi long-temps que le général Cavaignac restera à la tête des affaires, nous ne craignons point que le gouvernement français se laisse entraîner dans une politique agressive par le parti de la guerre, et les journaux belliqueux, dans le cas même où le gouvernement autrichien ne voudrait céder aucune portion du territoire que lui garantissait le traité de Vienne, on ne pourrait employer la violence contre lui. Mais il paraît que l'Autriche est aussi lasse des Milanais que les Milanais le sont d'elle, ou que les Anglais commencent à l'être des Irlandais. La seule difficulté est donc de savoir où la ligne de démarcation sera tirée. »

Les puissances médiatrices avaient d'abord proposé la ligne de l'Adige. L'empereur et l'Assemblée nationale de Francfort ont répondu que cette ligne laisserait la frontière allemande trop exposée, et un homme d'Etat a été chargé de proposer la ligne du Mincio, qui donnerait aux Autrichiens Peschiera et Mantoue. Il est probable que cette ligne sera adoptée. Nous ne concevons pas quel droit les puissances médiatrices auraient d'en dicter une autre; et, nous le répétons, il y a toute probabilité qu'il y aura un arrangement pacifique pour un temps, pourvu que lord Palmerston puisse être amené à imiter la modération, la modestie, le bon sens du général Cavaignac.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

TURIN. — La guerre de l'indépendance se poursuit à Bologne et à Venise, malgré l'armistice, et le Piémont, au moment même où il faudrait la recommencer avec vigueur, reste inactif. Pourquoi donc le ministère ne met-il pas tous ses soins à préparer la guerre? Pourquoi aucun mouvement n'a-t-il lieu tendant à réunir les troupes, à les réorganiser? Peut-être espère-t-on une paix honorable obtenue sans nouvelle effusion de sang! Nous voudrions qu'il en fût ainsi; mais nous croyons qu'on se fait illusion.

D'un côté, le gouvernement français ne peut, sans se déshonorer, consentir à un traité de paix qui n'aurait pas pour base la pleine in-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 29 AOUT 1848.

HISTOIRE DES GUERRES DES BOURGEOIS DE LYON

CONTRE LEURS ARCHEVÊQUES.

(Voir le Censeur des 19 20 21 et 23.)

IV.

LYON PASSE SOUS LA DOMINATION DES ROIS DE FRANCE.

Après ces grands démêlés qui avaient été apaisés par la médiation du roi de France, Lyon vit dans ses murs le fameux concile de 1274, qui fut présidé par le pape en personne, et auquel assistèrent plusieurs têtes couronnées de l'Europe. C'est dans ce concile qu'eut lieu la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine, et que saint Bonaventure brilla par son éloquence et par ses vertus.

Le séjour du pape et de tant de seigneurs fut un bien pour la ville. Le souverain pontife pacifia les différends des chanoines et des bourgeois; il ne laissa qu'une seule justice séculière aux mains de l'archevêque, et décida que les chanoines n'auraient plus ni prisons ni sergents. Le commerce prit un essor nouveau, qui, en ramenant l'abondance et le bien-être dans Lyon, fit oublier les malheurs récents. Un grand nombre d'Italiens fuyant les perscriptions des Guelfes et des Gibelins accoururent à Lyon pour se livrer en sécurité au commerce et à l'industrie. On distinguait parmi ces étrangers les Pazzi, les Salviati, les Poggi, les Gadagne, les Gondi, les Capponi, etc. Avec le génie commercial qui les avait rendus opulents, ils amenèrent aussi l'amour des arts et des lettres.

Tandis que les bourgeois s'enrichissaient dans le négoce des dépouilles des seigneurs appauvris, la puissance des chanoines et des archevêques s'affaiblissait, soit par des discordes continuelles entre eux, soit par des querelles avec de puissants seigneurs et surtout les comtes de Beaujeu.

Cependant les comtes de Saint-Jean songèrent plus d'une fois à ressaisir leur puissance perdue. A la mort de l'archevêque Aymar, en 1282, ils occasionnèrent de nouveaux troubles pour reprendre une partie de la justice sur la ville. Lorsque Bérart de Goth fut nommé pour son successeur, le chapitre, avant son installation, passa avec lui un traité à Paris, afin que le tiers de la justice temporelle appartint aux chanoines. Cette constitution approuvée par Bérart et le chapitre, portait qu'il n'y aurait qu'une justice séculière, mais la nomination des magistrats devait se faire, une moitié par

les chanoines et l'autre moitié par l'archevêque. Celui-ci devait percevoir les deux tiers des émoluments et les chanoines un tiers.

A cette nouvelle, toute la communauté de Lyon s'agite, on s'assemble au son de la cloche dans l'église Saint-Nizier, pour protester contre cette violation des traités. Des députés, des bourgeois vont trouver Bérart et le menacent de l'intervention du roi de France; ces menaces produisirent leur effet, et l'archevêque seul conserva la juridiction tout entière (1).

L'archevêque n'avait pour ainsi dire fait que céder à la violence des plaintes des Lyonnais. Ces derniers, comprenant parfaitement leur intérêt, avaient envoyé des députés au roi Philippe-le-Bel, qui leur promit de prendre toujours leur défense contre le chapitre. Afin de leur prouver son affection, il écrivit au bailli royal de Mâcon de protéger les Lyonnais toutes les fois qu'ils seraient inquiétés. Ces craintes, de la part des bourgeois, n'étaient pas vaines, car, dès l'année 1291, l'archevêque fit défendre aux citoyens, par le crieur public, de faire des collectes, d'établir des impositions pour les affaires et la communauté, de lever des troupes et d'avoir des armes. Les bourgeois firent valoir leurs privilèges et s'adressèrent au roi de France (2) pour le prier de les prendre sous sa sauvegarde.

Philippe IV répondit activement à l'appel des Lyonnais. Par lettres patentes de 1292, datées de l'abbaye du Lys, près Melun, il les plaça sous sa protection eux et leurs biens, leur permit de lever un denier par livre sur toutes les ventes, pour être employé aux fortifications.

A cet effet, le roi établit un gardiateur de la ville, afin de soutenir les citoyens et de les faire jouir de leurs franchises. Tous les syndics et les habitants accueillirent avec reconnaissance l'offre du monarque; ils reconnurent que Lyon serait désormais du ressort de la couronne de France et promirent de lever chaque année pour elle dix sols tournois par chaque maison considérable et douze deniers pour les plus pauvres.

Ainsi Lyon, du consentement des habitants, passa sous la suzeraineté du roi de France. Il y préleva des impôts et obtint droit de garde et de surveillance; aussi Philippe eut-il bien soin de prendre ces titres dans ses lettres patentes.

Les chanoines prirent l'alarme à ces nouvelles; ils se réunirent à l'archevêque. De leur côté, les bourgeois se fortifièrent et prirent la garde de la ville.

L'archevêque les excommunia, ceux-ci résistèrent en se sentant soutenus par le bailli de Mâcon. Les chanoines se plaignirent au roi et le prièrent de

(1) Cochart. — Paradin.

(2) Ménétrier.

réprimer son bailli royal. Le monarque, bien loin de les écouter, écrivit secrètement à son gardiateur de prendre toujours la défense des bourgeois. C'est sur ces entrefaites que l'archevêque Bérart de Goth fut créé cardinal-évêque d'Albano, il se hâta de quitter une ville de troubles pour un siège plus calme en Italie, 1294.

Henri de Villars lui succéda sur le siège de Lyon. Il était lié d'amitié avec le pape Boniface VIII, et embrassa sa querelle lors des démêlés de ce pape avec Philippe-le-Bel; en conséquence de ces principes, il ne voulut en aucune manière reconnaître l'autorité royale sur la ville de Lyon. Il favorisa le clergé et excommunia la ville, ce qui causa un soulèvement général, de telle sorte que le pape, par une bulle, suspendit cette sentence et nomma le duc de Bourgogne et l'évêque d'Auxerre pour administrer le diocèse. Il enjoignit à l'archevêque et aux bourgeois d'envoyer des députés à Rome pour terminer ces différends. Et comme le roi exigeait que l'archevêque lui prêtât serment de foi et d'obéissance, que ce dernier ne voulut prêter que pour les régales d'Autun et de Savigny, les bourgeois et le bailli de Mâcon suscitèrent au prélat tant de troubles, qu'il prit le parti d'abandonner son siège et de se retirer en Italie. Il mourut à Rome en 1301.

Son neveu Louis de Villars, fut élu en sa place (1302). Les affaires devinrent encore plus embrouillées à cause de l'extrême animosité qui survint entre Boniface VIII et le roi de France.

Le pontife avait excommunié Philippe de France et ordonné à tous les évêques, abbés et docteurs du royaume de se rendre à Rome. Le roi leur défendit de sortir de France et envoya des soldats en Italie avec ordre d'arrêter le pontife. Boniface fut saisi dans Agnanie, jeté dans une prison, privé de nourriture pendant trois jours, et menacé d'être conduit à Lyon pour y être déposé dans un concile national. Peut-être cette menace eût-elle été dépossédée dans un concile national. Peut-être cette menace eût-elle reçu son accomplissement si les habitants d'Agnanie ne se fussent soulevés et n'eussent délivré le souverain pontife, qui mourut quelques jours après, soit de douleur, soit des mauvais traitements qu'il avait soufferts. La prudence de son successeur, Benoît IX, fit renaitre la concorde entre le monarque et le père commun des fidèles.

Pendant ce temps-là, les démêlés continuaient toujours entre les Lyonnais et les gens d'Eglise. Les bourgeois avaient organisé leur consulat et faisaient des collectes pour relever les forts et pour maintenir leurs droits par la force.

D'un autre côté, les chanoines et l'archevêque étaient en désaccord. L'archevêque faisait la guerre avec le sire de Beaujeu, au sujet de Meximieux, et le chapitre prit le parti du seigneur.

Les bourgeois profitèrent de leurs discordes pour se fortifier davantage,

dépendance de l'Italie; d'autre part, ce serait une folie de croire que l'Autriche se décidera à abandonner, pour quelque compensation pécuniaire, un territoire conquis au prix du sang.

L'intérêt du vainqueur dicte toujours les conditions de la paix; d'ailleurs de toutes les puissances, l'Autriche a toujours été la plus avare de son territoire; jamais elle n'a connu d'autre droit que celui dérivant du fait et des nécessités matérielles.

La construction des forts ordonnée et exécutés par Radetzki autour de Milan, les horreurs dont les hordes étrangères qui ont levé le masque remplissent la malheureuse cité, ne sont pas une preuve des dispositions de l'Autriche à abandonner la Lombardie.

Nous sommes placés dans ce dilemme : ou l'ignominie ou la guerre; c'est à nous de choisir. La République française ne voudra pas que nous hésitions; quelque grand que soit son désir de ne pas compromettre la paix européenne, elle ne pourra signer des conventions que pour l'Italie, qui ressembleraient à celles de Campo-Formio ou de Vienne.

Si le gouvernement, pour servir l'égoïsme de certaines gens, le faisait, nous avons la conviction qu'il tomberait immédiatement sous la réprobation publique. Sous le pouvoir actuel ou sous un autre, l'intervention française, dans un moment donné, est plus que probable pour nous.

25 août. — Jeudi soir, la générale était battue dans Turin; personne ne connaissait la cause de cet appel soudain. La tranquillité publique n'a pas été autrement troublée.

Le prince Eugène de Savoie vient de prohiber l'exportation des fourrages du Piémont et de la Savoie.

Le roi vient d'ordonner qu'une médaille d'argent soit attachée au drapeau de la brigade de Savoie, pour la valeur dont elle a donné tant de preuves durant la guerre.

Le colonel d'état-major, Alphonse de La Marmora, parti pour Paris dans la nuit du 22 au 23 du courant, est chargé par notre gouvernement de demander à la République française un de ses généraux comme général en chef de notre armée.

On assure que Radetzki est parti précipitamment pour Vienne.

Il *Republicano* annonce que Garibaldi ne cesse pas d'inquiéter les Autrichiens, et que le 19 il serait entré dans Como.

ROME, 18 août. — Hier, à une heure, est arrivé M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège.

GÈNES, 24 août. — En ce moment (dix heures et demie du matin), toute la garde nationale armée et rangée en bon ordre, drapeau déployé, attend l'arrivée des troupes qui doivent séjourner dans cette cité. Toutes les rues sont encombrées par la foule jusqu'à la lanterne.

Loin de prendre de la consistance, le bruit qui courait hier que l'escadre française séjournera dans le port de Venise, durant l'armistice, a perdu toute probabilité.

— Je vous écris après avoir assisté à l'entrée à Gènes de 6,000 hommes qui viennent y prendre garnison.

Toute la garde nationale a été sur pied pour faire une bonne réception à ses frères d'armes. Dès que la tête des arrivants s'est trouvée sur le front de la ligne citoyenne, les cris de : *Vive la liberté ! vive l'Italie ! et vive la brave armée !* ont retenti des deux côtés. La garde nationale a présenté les armes et la musique jouait des airs nationaux; mais dès qu'elle a aperçu le général Trotti, qui commandait la division arrivant, le chef de la garde nationale a fait mettre ses soldats au port d'armes, et le plus profond silence a régné un instant; ce silence a été troublé par les cris de : *A bas les traitres !* Le général, qu'une pareille réception avait légèrement troublé, a, dit-on, répondu : « Je suis au milieu de vous et prêt à vous laisser libre l'examen de ma conduite passée. » Quelques coups de sifflet se sont fait entendre, et ensuite le défilé a pu continuer sans interruption.

Toute la population remplissait les rues pour voir passer ces débris de l'armée italienne. Notre vieille-garde, à la retraite de Moscou, était moins maltraitée. Figurez-vous que ces soldats italiens sont couverts de haillons et plusieurs sont sans souliers, sans chemise et enfin dans un dénuement complet, ce qui prouve que tout ce l'on a dit sur la mauvaise administration de l'armée de Charles-Albert était parfaitement vrai.

Remarquez que pas un cri de *Viva el ré* n'a été poussé pas les soldats ni par la garde nationale.

Paris, le 26 août 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous comprenons mal le bruit généralement accrédité hier dans les bureaux de l'Assemblée et dans le salon de la Paix de l'arrestation de MM. Louis Blanc et Caussidière. Les détails qui ont été recueillis à ce sujet, non pas seulement par nous, mais par tous les journaux, passaient pour quasi-officiels, et c'est avec une extrême

surprise que nous avons trouvé ce matin dans le *Journal des Débats* et dans le *National* la lettre suivante, apportée au bureau de ces feuilles par un ami de M. Louis Blanc.

Frappé, non comme coupable, c'était impossible, mais comme ennemi, par des hommes en qui les passions politiques ont fait taire tout sentiment d'équité, je m'éloigne pour mieux protester contre les conséquences de l'état de siège et de l'empire de la force. Je ne puis croire que la France soit d'humeur à souffrir que le cours de la justice régulière reste suspendu longtemps encore. Quand le jour des débats sera venu, je serai là.

LOUIS BLANC.

26 août 1848.

— La *Gazette des Tribunaux* donne, de son côté, la note qu'on va lire :

Ce matin, en vertu d'un réquisitoire de M. Pinard, procureur de la République, deux mandats d'amener ont été lancés par M. Bertrand, juge d'instruction, contre MM. Louis Blanc et Caussidière.

Des commissaires de police et leurs agents, chargés de mettre ces mandats à exécution, se sont immédiatement transportés au domicile de M. Caussidière, avenue Sainte-Marie, cité Beaujon, rue Constantine, 26, et au domicile de M. Louis Blanc, rue Neuve-Vivienne, 37.

MM. Caussidière et Louis Blanc n'ont été trouvés ni l'un ni l'autre. Ils avaient quitté leur domicile, vendredi à sept heures du soir, et n'y avaient pas reparu depuis.

M. Bertrand, juge d'instruction, a procédé, en présence de M. le procureur de la République, à une perquisition dans l'appartement de M. Caussidière et dans celui de M. Louis Blanc.

Les papiers saisis chez M. Caussidière ont été transportés au greffe.

Le bureau de M. Louis Blanc a été mis sous les scellés.

Ce soir, à onze heures, les mandats d'amener n'avaient pu encore recevoir leur exécution.

Enfin, on nous communique, cet après-midi, les renseignements que voici :

« MM. Louis Blanc et Caussidière devaient d'abord être arrêtés à l'Assemblée, mais, par un sentiment de haute convenance, le général Cavaignac ne voulut pas que cette arrestation fût faite dans le sanctuaire même de la législation. »

« On reçut l'ordre de ne les arrêter qu'à domicile. Mais MM. Louis Blanc et Caussidière ne rentrèrent pas chez eux. La police est cependant dans la confiance du lieu de leur retraite, et si l'arrestation n'a pas eu lieu jusqu'à présent, c'est que les deux représentants poursuivis ont promis de se constituer prisonniers aujourd'hui même. »

Voici enfin ce que nous lisons dans un journal du matin :

« La nuit dernière, pendant que la chambre procédait à l'un des scrutins, on a remarqué M. Caussidière se tenant auprès du banc du général Cavaignac, et causant avec lui, dans une attitude fort calme. Quelques instants avant, M. Louis Blanc s'était également approché du président du conseil, et avait eu avec lui une conversation qui paraissait fort animée. M. Louis Blanc semblait en proie à une vive agitation, à laquelle M. Cavaignac opposait une attitude calme et impassible. »

— Des poursuites viennent d'être dirigées, à la requête de M. Pinard, procureur de la République, contre le sieur Delbroucke, vice-président du club de l'Homme armé, à raison des paroles qu'il aurait prononcées dans une séance de ce club.

Delbroucke est prévenu du double délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, et d'outrage public envers plusieurs membres de l'Assemblée Nationale.

— Il court un bruit assez étrange sur un grand journal, qui, par le canal d'un courtier *républicain*, serait passé pour la moitié de sa propriété dans le camp d'un ancien ennemi.

Nous ne pouvons donner ce soir d'autres détails.

— C'est le 18 août seulement que lord Ponsonby a remis au cabinet autrichien la note portant l'offre officielle de la médiation anglaise et la demande de l'ouverture des conférences nécessaires pour arriver à la solution de la question italienne. Or, l'Autriche prévoyait cette démarche, puisqu'elle avait, dans le même but, envoyé un agent à Londres et consenti à un armistice. Et cependant, la veille, le ministre de la guerre avait pris un arrêté qui ordonnait l'envoi d'un renfort de vingt mille hommes en Italie.

Il paraît, en outre, que la flotte autrichienne a quitté Trieste pour venir mettre le blocus devant Venise. Mais le consul de France et les représentants de l'Angleterre, de Suède et de la Suisse ont protesté. Le consul français a aussitôt envoyé un brick de guerre, laissé à sa disposition, à M. le contre-amiral Tréhouart, qui se trouvait à Sinigaglia avec une partie de son escadre.

Ces faits prouvent que la France doit agir promptement et avec énergie pour empêcher l'effusion du sang, au moins pendant que les négociations se poursuivent.

— Plusieurs journaux annoncent que la police a saisi dans les carrières qui avoisinent Paris un amas considérable d'armes et de munitions. Cette nouvelle est inexacte. Des perquisitions ont, il est vrai, été ordonnées dans toutes les communes de la banlieue de Paris; les carrières y ont été fouillées dans tous les sens, mais il n'a été rien découvert, et les rapports des maires et des commissaires, en faisant connaître le résultat de ces perquisitions, ont constaté en même temps

la même année à Pontoise, et dont voici la teneur :

« ... Nous confessons que toute juridiction, haute et basse justice appartient à l'archevêque et au chapitre, sous notre garde, ressort et souveraineté. Les appellations en premier ressort seront adressées à l'archevêque et au chapitre, et, en second ressort, à nous ou à notre parlement de Paris; mais nous n'aurons aucun appel pour ce qui concerne la cour ecclésiastique de l'official. Au surplus, nous et nos successeurs, garderons comme bon prince et bon gardien, contre tous, excepté contre l'archevêque et le chapitre, les bourgeois de Lyon de quelque état et condition qu'ils soient; toutefois lesdits bourgeois seront requis de suivre notre gardienneté lorsque le soin de leur défense les fera requérir. Ce gardienneté sera choisi chaque année homme de bonne vie, lequel prêtera serment sur l'Evangile d'accomplir fidèlement sa charge, etc., etc. »

« Pour ce qui est des charges de la garde, nous percevrons à perpétuité, le jour de la fête de Saint-André apostolique, dans toute la baronnie et terres de l'Eglise de Lyon, pour chaque feu, depuis douze deniers tournois pour les pauvres et jusqu'à dix sols tournois pour les riches; et sous aucun titre, nous ne pourrions ni pour nous, ni pour nos successeurs, aliéner ces droits. Nous permettons à l'archevêque d'établir des foires librement, et ceux qui les fréquenteront seront sous notre sauvegarde; quant aux profits, nous les partagerons par moitié, une pour nous, l'autre pour le chapitre et l'archevêque. Nous n'empêchons pas d'être battu monnaie par l'Eglise de Lyon. »

« L'archevêque et le chapitre jureront sur l'Evangile fidélité qu'ils sont tenus de nous rendre et de garder fidèlement chaque chose contenue dans ces lettres. »

« Fait à Pontoise, l'année 1507 (1). »

Les bourgeois plus clairvoyants murmurèrent; cependant ils laissèrent faire le roi de France, parce qu'ils préféraient le joug royal à celui du clergé; mais la mort de Louis de Villars changea la face des affaires. Le nouvel archevêque élu en 1508 était Pierre de Savoie. C'était un seigneur brave, d'un esprit chevaleresque; sa parenté avec la maison de Savoie et une foule d'autres seigneurs excitait encore ses sentiments portés à l'indépendance. Non-seulement il refusa de prêter serment de foi et hommage au roi de France; mais il amena les bourgeois, et leur reprocha vivement leur lâcheté à souffrir la servitude que leur imposait le roi.

Philippe-le-Bel était trop occupé en Flandre pour songer présentement aux affaires de Lyon; mais dès qu'il eut exterminé les armées de cette population remuante, il se souvint de l'arrogance de Pierre de Savoie et ré-

l'état de calme dans lequel se trouvent les esprits. Jamais la population de la banlieue n'a offert des symptômes plus rassurants d'ordre et de tranquillité.

Les journaux avaient aussi annoncé qu'il avait été arboré plusieurs drapeaux blancs dans la rue Mouffetard, et que l'autorité avait dû procéder, à raison de ces faits, à plusieurs arrestations. Cette nouvelle est également inexacte.

— On dit que M. de Montalivet se trouve à Paris en ce moment, et qu'il est chargé par l'ex-roi Louis-Philippe d'une mission tendant à obtenir du gouvernement des secours en numéraire.

Le gouvernement serait résolu, ajoute-t-on, à accorder à l'ex-roi la portion de ses revenus suffisante pour le faire vivre dans un état convenable, mais pas assez pour allumer la guerre civile.

— M. le comte de La Marmora, chef d'état-major de l'armée piémontaise à Milan, le même qui a sauvé le roi Charles-Albert dans les troubles dont cette ville fut le théâtre à l'approche de l'armée autrichienne, est arrivé hier à Paris avec une mission du gouvernement sardes auprès de la République française.

M. de La Marmora est descendu à l'hôtel de l'ambassade de Sardaigne.

— On dit que la Russie, dans la question italienne, s'est réunie à l'Angleterre pour faire accepter par l'Autriche les bases proposées par l'Angleterre et la France.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Nous avons reproduit, d'après les journaux allemands, les nouvelles d'une révolution qui aurait éclaté le 14, à Pétersbourg et à Moscou, sans y ajouter beaucoup de foi. Les nouvelles directes manquent encore, à la vérité, mais des voyageurs qui ont quitté Pétersbourg le 16 et qui viennent d'arriver à Hambourg, ne savent rien de ces prétendues révolutions; il y a donc lieu de croire que ces bruits n'avaient rien de fondé.

Nous avons parlé de l'armistice conclu entre le Danemarck et la Prusse par l'intermédiaire du représentant de la République française; mais il est à craindre que la paix ne s'ensuive pas.

Les inquiétudes que la lutte survenue entre ces deux puissances avait excitées dans le commerce anglais sont aujourd'hui plus vives que jamais.

Le Danemarck a rejeté les conditions de paix qui lui ont été proposées au nom de la Prusse et de la diète de Francfort.

Les journaux anglais annoncent aujourd'hui cette nouvelle de la manière la plus positive.

Du reste, on s'attendait à ce refus. Le gouvernement anglais avait été le premier à déclarer que les conditions offertes n'étaient pas acceptables, et, le 20 de ce mois, lord Palmerston avait chargé le comte de Westmoreland de dire au cabinet prussien qu'il lui serait impossible de les appuyer à la cour de Copenhague.

On ajoute que M. Emmanuel Arago avait reçu mission de faire une déclaration semblable de la part du gouvernement français.

L'Angleterre et la France se seraient mises d'accord, à ce qu'assurent les journaux de Londres, pour empêcher toute agression nouvelle du côté de la confédération germanique.

Travaux parlementaires.

La commission nommée pour l'installation définitive de la salle de l'Assemblée Nationale a entendu M. Lachez, architecte, inspecteur des travaux de la préfecture de police. M. Lachez a publié un traité sur l'acoustique et l'optique des salles de réunions publiques, et a fourni à la commission un projet de salle d'assemblée constituant pouvant contenir 900 membres.

D'après ce projet, la forme de la salle, calculée sur des données scientifiques, n'est ni ronde ni carrée. C'est une sorte de polygone plus large que long, dont toutes les places, quoique groupées circulairement, font face à l'orateur au lieu d'être obliquement et latéralement disposées, et permettent de voir et d'entendre parfaitement.

RÉFORME POSTALE.

Il est intéressant de constater quel a été jusqu'à présent le résultat de la réforme postale adoptée en Angleterre depuis le 15 décembre 1839.

Avant cette réforme, une lettre expédiée de Londres en Ecosse payait un port de lettre de 15 pences 1/2 ou 1 f. 55 c.; maintenant, d'après la taxe uniforme, toute lettre ne paie plus qu'un penny ou 10 centimes.

De 1840 à 1848, le nombre des lettres mises à la poste a augmenté, en Angleterre, dans une proportion de 400 0/0; la proportion a été de 374 0/0 en Irlande, et de 421 0/0 en Ecosse. La moyenne de l'augmentation pour toute la Grande-Bretagne est de 400 0/0.

On espérait qu'au bout de dix ans le revenu brut provenant de la poste, à la suite de l'adoption du *penny rate system*, égalerait le revenu provenant des anciens tarifs. Maintenant on reconnaît qu'il y a eu erreur sur ce point.

Les recettes brutes de 1839, la dernière année pendant laquelle l'ancien système était en vigueur, avaient produit 59,769,075 f. Les frais de toute nature s'élevaient élevés à 18,924,975 f., et le produit net avait été de 40,844,100 f.

En somme, ce revenu net a presque doublé depuis 1840, première année

solut de la châtier.

En 1510, il envoya son fils Louis-le-Hutin avec une bonne armée pour faire le siège de Lyon, et forcer l'archevêque, les armes à la main, à reconnaître l'autorité royale. Le prélat, qui s'y était attendu, avait muni toutes ses places de Saint-Just d'un grand nombre de soldats; mais la fortune ne seconda pas son courage. Le roi de France avait secrètement traité avec les amis de l'archevêque pour qu'on ne lui envoyât aucun secours. Le comte de Savoie même joignit ses forces à celles de Louis-le-Hutin, et de concert ils vinrent faire le siège de la forteresse de Saint-Just, où s'étaient jetés les chanoines et l'archevêque.

Pierre de Savoie, augurant mal de la résistance, prit le parti de se soumettre. Il vint à Paris prêter serment de fidélité, et fut mis en liberté après avoir confirmé le traité de 1507. Mais comme les bourgeois suscitèrent encore des troubles à ce sujet, que les uns refusaient de se soumettre entièrement aux ordres de Philippe-le-Bel, le roi, pour trancher net toute difficulté postérieure, publia un édit qui réunissait la ville de Lyon à la couronne de France en la retirant du gouvernement de ses archevêques. Pierre de Savoie reçut en dédommagement une rente annuelle de 2,500 livres venant pour lui et pour ses successeurs à perpétuité.

L'acceptation du traité fut faite par le prélat au mois de décembre de l'année 1512. Voici la teneur principale de son acte :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Pierre, par la miséricorde de Dieu, archevêque de la première cité lyonnaise, salut en Notre Seigneur. Faisons savoir que nous avons passé contrat d'échange avec sérénissime prince notre seigneur Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, et que nous avons donné et concédé à perpétuité audit seigneur roi, et à ses successeurs les rois de France, le mère et le mixte impère de toute juridiction temporelle haute et basse de la ville de Lyon et ses appartenances, pour la somme de 2,500 livres, etc. En témoin de quoi, nous avons fait apposer notre sceau aux présentes, à Paris, l'an mil trois cent douze. »

(1515.) Aussitôt le roi Philippe-le-Bel envoya des officiers à Lyon pour y installer une sénéchaussée royale, pour rendre la justice, à laquelle il annexa les terres de la Bresse, du Bugey, une portion du Beaujolais et du Forez, ainsi que les terres les plus éloignées des sénéchaussées de Beaucaire et de Mâcon.

Le roi nomma gouverneur de la ville, ou plutôt son gardienneté, le seigneur Beraud de Mareuil; car ce ne fut que plus tard que les officiers royaux prirent le titre de gouverneurs. Le premier qui le porta fut le fameux Tanneguy-Duchâtel.

ALPHONSE LAMURIER.

FIN.

de la réforme postale, et, en 1847, il y avait sur 1846 une augmentation de 3,981 600 fr.

Si le tarif, au lieu d'avoir été abaissé à 1 pence, eût été mis à 2 pences, 20 c., taux auquel on vient de le fixer en France, le revenu net présenterait une augmentation considérable sur les années qui ont précédé le *peny rate system*.

La question des envois d'argent a été réservée dans la nouvelle loi adoptée hier pour la France. Sous ce rapport, la réforme anglaise n'a pas été moins radicale que pour les ports de lettres. Aussi, en neuf ans, l'augmentation des envois d'argent au-dessous de 100 fr., a augmenté pour un seul trimestre, de 92,734 liv. sterling à 5,347,528 liv. sterling. L'augmentation pour Londres seul a été de 17,401 liv. sterl. à 797,642 liv. sterl.

Pièces officielles.

Par arrêté de M. le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, en date du 26 août, sont nommés chevaliers de l'ordre de la Légion d'Honneur, les citoyens :

Marquesan (Pierre-Henri), capitaine d'habillement dans la garde républicaine parisienne ;

Flambard (Eugène-Gustave), lieutenant au même corps ;

Lacoste (Louis-Charles-Auguste), lieutenant au même corps ;

Ménissier (Charles-Victor-François), chirurgien aide-major au même corps ;

De Lapérotière (Hippolyte-Fortuné), maréchal-des-logis au même corps ;

Balland (Charles), garde au même corps ; Blanc (François), id. ; Colard (Hippolyte), id. ; Hugodot (Pierre), id. ; Lambert (Aimé), id. ; Lestoquois (François), id. ; Schmalotz (Antoine), id. ; Tenet (Jean-Baptiste-Joseph), id.

Cour d'assises du Rhône.

Audience du 26 août.

PRÉSIDENCE DE M. DE BERNARDY.

Combiar, marchand de faïence, demeurant à Lyon, quai Humbert, est accusé d'excitation à la guerre civile ; il avait été condamné à six mois de prison pour vol, sous la monarchie, et sa prétention était de faire croire qu'il était un condamné politique. A peine sorti de prison, dans les premiers jours de mars, il devint la terreur de son quartier par ses propos incendiaires ; c'était toujours la guillotine qu'il invoquait comme suprême argument contre les aristocrates, c'est-à-dire surtout contre les avocats, les avoués, les huissiers qui, à ses yeux, représentaient la fine fleur de l'aristocratie.

Combiar a été condamné à un an de prison.

Défenseur : M^e Boissieux.

— Gilbert Michalet comparait ensuite devant le jury, sous l'inculpation de vol domestique.

Amené un jour devant le commissaire de police de la Guillotière, et sur son aveu qu'il sortait de prison et n'était pas porteur de papiers réguliers, une visite fut faite à son domicile ; là on découvrit un grand nombre d'objets volés, notamment quinze kilogrammes de coton filé. Ces cotons avaient été soustraits chez M. Oviere, teinturier, qui avait eu Michalet à son service pendant quelque temps.

Michalet a été condamné à cinq ans d'emprisonnement.

Défenseur : M^e Daubarède.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE DE LYON.
Pour venir en aide aux ouvriers sans travail de Lyon et des communes suburbaines.

(22 août.)

MM. Morel, rue de la Liberté, 48, 30 fr. — Souscription recueillie chez M^e Morand, notaire, 30 fr. — Bouyer et Barange, quête à domicile (2^e versement), 50 fr. — Vachez, conseiller municipal, quête à domicile (3^e versement), 25 fr. — Les employés des bureaux de la Mairie de Lyon, 518 fr. 75 c. — Quelques uns des inspecteurs et porteurs aux convois funèbres, 55 fr. 50 c. — Deux des inspecteurs des voitures publiques, 5 fr. 50 c.

Total d'aujourd'hui. 3121. 75 c.

Total précédent. 76,514 25

Total jusqu'à ce jour. 77,027 00

Chronique.

Il se chante chaque soir sur nos places une petite chanson qui a bica sa portée *légitimiste*, quoique la République ait l'air d'y être mêlée.

La chanson en question engage Henri V à se faire républicain ; d'après elle, son cœur est pur, son front est beau, sa face et ses mains sont virginales, sa tête est innocente et véritablement il ne mérite pas son exil, avec de telles qualités physiques et morales. A chaque refrain on lui répète : *Fais-toi républicain*.

On voit que l'auteur de la chanson est disciple de M. de Genoude, qui a inventé ce monstrueux et perfide amalgame de république et de monarchie.

Ce qu'il y a de plus habile, c'est que le dernier couplet de la chanson n'est pas entier dans l'imprimé qu'on vend, on le chante seulement. Les chanteurs qui se sont dévoués à cette propagande carliste donnent des explications, excitent surtout l'attention sur le dernier couplet qui finit naturellement par ces mots :

Notre Henri V s'est fait républicain !

On veut sonder l'opinion des masses, juger de l'effet que ce nom peut produire ; la police naturellement n'entend pas ces chants là ; il faut bien mégager MM. les légitimistes. Henri V ne conspire pas.

— Notre ami César Bertholon, représentant du peuple, vient d'être nommé membre du conseil-général du département de l'Isère par les électeurs du canton de Saint-Symphorien-d'Ozon. Sur 1093 votants, il a obtenu 803 suffrages. Son concurrent était M. Lombard-Buffières ex-conseiller-général et député *satisfait*.

— Une affiche de M. le maire rappelle aux habitants de Lyon son précédent arrêté sur le péage des ponts, et les prévient que des mesures seront prises pour que désormais le péage s'effectue comme auparavant.

— La séance musicale donnée dimanche, à midi, dans la salle de la Bibliothèque, par M. Maniquet et ses élèves orphéonistes, a été fort brillante. Le vaste local du Lycée pouvait à peine contenir la foule qui se pressait pour entendre le concert.

L'effet produit par l'exécution de la plupart des morceaux a été immense ; les chœurs ont surtout été vivement applaudis.

— Avant-hier au soir, le Jardin-des-Plantes a été le théâtre d'une des plus belles fêtes populaires dont Lyon ait été le témoin depuis fort long-temps. La foule qui encombraient ses allées était énorme ; aucun accident, aucun tumulte n'est venu troubler cette solennité que rendait plus attrayante encore le bel charbonnet dans lequel elle avait été organisée. Grâce en soient rendues à M. Grillet et à l'organisateur de la fête, M. Arban. Le produit a dû être considérable ; du reste, rien ne manquait qui pût donner de l'attrait à cette soirée réellement féérique ; tous les genres de plaisirs se trouvaient réunis sous ces berceaux de verdure. Ils ont un instant transformé notre Jardin-des-Plantes en un des plus séduisants séjours des *Mille et une Nuits*.

A six heures, un énorme poisson a été lancé dans les airs. A six heures et demie, M. Francisque Arban a fait son ascension au milieu des applaudissements de la foule, et après avoir fait le tour du bassin en jetant des bouquets au public, le ballon s'est élevé en ligne perpendiculaire, puis il a pris la direction du sud, contrairement à toutes les suppositions.

Les musiques militaires se sont ensuite fait entendre ; plusieurs

morceaux ont été exécutés avec une perfection qui n'a pas échappé au bon goût du public. A diverses reprises, des applaudissements enthousiastes ont prouvé aux exécutants combien la foule savait apprécier leur mérite artistique.

Le *Chœur des Girondins* et la *Marseillaise* ont été joués avec un ensemble et un entrain remarquables par les musiques réunies autour du bassin ; l'effet produit a été immense et merveilleux ; des acclamations ont accompagné les dernières notes de l'orchestre.

La soirée s'est terminée par divers feux d'artifice, des feux étoilés, des gerbes de feu et un bouquet ; au dernier moment, la déesse de la République, tenant à la main un drapeau sur lequel on lisait la date immortelle du 24 février 1848, est apparue entourée d'une auréole de lumière et de gloire.

Lyon gardera long-temps le souvenir de cette fête que l'autorité ne tardera sans doute pas de renouveler. De pareilles solennités font tant d'heureux !

Au rédacteur du CENSEUR.

Lyon, le 27 août 1848.

Citoyen,

La déposition du citoyen Ricard, reçue par la commission d'enquête, séance du 22 juillet, n'est pas entièrement exacte, quand à ce qui concerne la journée du 15 mai, pendant l'occupation de la salle par les factieux.

Ce fut moi et moi seul, qui protestai contre la dissolution de l'Assemblée, prononcée par Hubert.

Le *Moniteur* du 17 mai en fait foi.

J'étais sur un banc du centre droit, et non à côté d'Hubert, qui se trouvait, lui, à la tribune.

Quand ma protestation fut faite, plusieurs individus montèrent de l'hémicycle vers moi en me menaçant, d'autres se mirent à crier : « A la tribune ! » Cinq à six représentants m'environnèrent me disant : « N'y allez pas. Laissez-lez faire, demain nous aurons notre revanche. »

Dans ce moment, une personne, probablement le citoyen Ricard vint à moi et me dit : « Votre nom, citoyen représentant, soyez tranquille le peuple est avec vous. » Je donnai mon nom en ajoutant : Je ne suis pas représentant, j'ai obtenu près de dix-huit mille suffrages aux élections de la Drôme, mais comme simple citoyen, je proteste, ils n'ont pas le droit d'imposer leur volonté à la nation.

J'avais essayé un instant auparavant, d'aborder la rampe de la tribune, lorsque Blanqui eut fini son discours, pour lancer ma protestation contre l'indigne violation de l'Assemblée. Je ne pus y parvenir ; ce ne fut qu'après des efforts inouïs, que Ledru-Rollin, interrompu à chaque instant par les hommes de Blanqui, put faire un appel au bon sens du peuple pour l'engager à se retirer.

Je vous prie, citoyen rédacteur, de donner place dans votre journal à ces rectifications, je tiens à établir les faits qui me concernent tels qu'ils se sont passés, voulant me faire constamment honneur d'avoir protesté en face des factieux, alors qu'ils semblaient être sûrs du succès de leur criminelle tentative.

Je vous salue fraternellement.

LOUIS LAMBERT, commissaire de police à Lyon.

CONDITION DES SOIES DU 28 AOUT. — Ouvrées, 90 ballots. Grèges, 3 ballots. Dernier numéro, 1265.

BULLETIN DES SOIES.

AUBENAS. 26 août 1848. — La fermeté que l'on avait remarquée dans les prix des grèges sur les marchés du Midi, pendant la semaine dernière, a produit l'effet auquel on devait s'attendre. Sur toutes les places de production, il y a eu hausse et grand empressement aux achats.

Aux Vans, à Saint-Ambroix et à Joyeuse, toute la marchandise qui a paru a été promptement enlevée dans les prix de 30 à 32 fr. On a cité pour le grand beau plusieurs prix de 55 à 55 fr. 30 le kilog.

A Aubenas, le 26, le marché n'a duré que quelques heures, et tout ce qui a été apporté sur la place a trouvé preneur avec une hausse de 4 fr. à 4 fr. 50 pour la grège courante, et de 2 fr. pour le grand beau.

Sur toutes ces places on a remarqué que la marchandise devient moins abondante et que les détenteurs ne négligent rien pour arriver encore à de plus hauts prix.

Les filatures d'ordre en 9/10 d. et 12/15 d. sont toujours bien tenues ; mais jusqu'ici elles sont sans demandes.

A Romans, les soies ordinaires de pays valent 14 à 15 fr. le 1/2 kilog. Les ventes ne sont pas très animées.

A Marseille, les transactions qui, dans les premiers jours de la semaine, avaient conservé de l'activité, et surtout pour les qualités fermes, sont devenues moins importantes ; il est vrai que cette diminution dans les ventes peut être en majeure partie attribuée à la pauvreté du dépôt qui continue à ne pas être renforcé du moindre arrivage.

Le 1/2 kilogramme. — 22 balles Calamatta. . . 8 environ.

2 — Sellé. 12

8 — Brousse. 12

Nouvelles diverses.

M. Proudhon a déposé, dans la séance du 22, une proposition relative à un emprunt national de deux milliards de francs, et à la réunion de la Banque de France au domaine public. L'examen de cette proposition a été envoyé au comité de l'agriculture et du commerce.

— M. Hamard vient de saisir le comité des finances d'une proposition relative à la capacité des femmes. Il est d'intérêt public que la capacité civile des femmes puisse être facilement constatée ; que celles qui n'ont pas fait rédiger de contrat devant notaire sont dans l'impossibilité de constater légalement qu'elles sont mariées en communauté.

Considérant que cette situation a pour résultat de nuire à la liberté des contrats et de diminuer le prix des biens immeubles des femmes mariées sans contrat de mariage, il suffira d'obliger les époux à faire insérer dans l'acte de l'état civil le nom et la résidence du notaire rédacteur des conditions civiles des époux.

— Un bâtiment anglais chargé d'émigrants, l'*Océan monarch*, a brûlé en mer, sur les côtes d'Angleterre ; il avait à bord environ 360 personnes, y compris l'équipage et les émigrants ; cent de ces malheureux ont péri.

La frégate brésilienne *Alphonse*, a sauvé près de 160 personnes.

— On annonce qu'un courrier extraordinaire arrivé de Danemark apporte la nouvelle que l'armistice venait d'être définitivement conclu à Kiehl, grâce surtout aux soins de M. Bellecourt, chargé de suivre les négociations au nom de la République française, et à l'intervention de M. Cowley, représentant de la Grande-Bretagne.

— L'*Echo du Nord* nous apporte le récit d'événements graves qui ont troublé la tranquillité de la ville de Lille.

« Les ouvriers des ateliers nationaux s'étaient réunis pour protester contre le travail à la tâche. On leur avait fait entendre que cette mesure, si juste en elle-même, puisqu'elle consacrait la véritable égalité de salaire, qui consiste à rétribuer chacun selon son mérite, violait les principes de la justice, parce qu'elle établissait une espèce de monopole en faveur de la force ou de l'habileté. Armés de cet argument, ils se sont portés en masse rue de la Monnaie, et se sont refusés à continuer les travaux. Enfin, à force de patience, et en n'employant que la persuasion, l'on est parvenu à faire rentrer dans les ateliers une grande partie de ces hommes égarés. Le reste s'est dispersé tranquillement dans les rues.

» Vers cinq heures et demie, M. Bonte-Pollet, député du Nord et maire de Lille, fut accosté par un groupe de 300 ouvriers environ,

qui lui demandèrent de les accompagner à l'ancien collège, afin de rétablir le prix du travail à la journée. M. Bonte-Pollet leur répondit avec beaucoup de fermeté qu'il ne se rendrait pas au collège, que son poste était à l'Hôtel-de-Ville, et que si les ouvriers des ateliers communaux avaient des demandes à lui faire, il les recevrait à l'Hôtel-de-Ville.

» En débouchant de la rue de Paris dans la rue Saint-Nicolas, M. Bonte-Pollet fut indignement maltraité par ces malheureux. Ils se jetèrent sur lui et le prirent à la gorge en le menaçant de le mettre à la lanterne. Pour repousser cette agression inqualifiable, M. Bonte-Pollet n'était armé que d'un simple parapluie ; ce frère moyen de défense fut bientôt brisé.

» Le poste de la garde nationale de la mairie fut aussitôt averti de ce qui se passait ; un détachement se porta immédiatement au pas de course sur le lieu où cette ignoble scène venait de se passer, et, avec l'aide de M. le commissaire central de police qui, dans cette circonstance, a montré beaucoup d'énergie, il parvint à arrêter quatre individus signalés comme les instigateurs ou les principaux acteurs de cet attentat.

» Des groupes nombreux se sont formés sur la Grande-Place et dans plusieurs rues pendant la soirée, et, par mesure de prudence, on a battu le rappel dans tous les quartiers pour réunir la garde nationale.

» Au moment où nous mettons sous presse toute la garde nationale est sous les armes.

A la suite de ces événements, un arrêté du maire de Lille a dissous les ateliers communaux.

— Voici ce que publie le *Mémorial de Bar-sur-Aube* à propos des faits qui se sont passés à Clairvaux et dont nous avons déjà parlé :

« Lundi dernier, une manifestation hostile à l'ordre a commencé à Clairvaux. Aussitôt la garnison a pris les armes, et le calme n'a pas tardé à se rétablir.

» Hier matin mercredi, la révolte a commencé dans toute la maison. Les détenus ont fait des barricades avec les tables des réfectoires, les couchettes des dortoirs, et ils se sont mis à briser tout ce qui était à leur portée. Dans la crainte que la garnison ne fût pas assez forte pour comprimer le désordre, on a battu la générale dans toutes les communes voisines de Clairvaux. Après quelques heures, plus de six cents hommes sous les armes ont pu s'opposer à toute tentative d'évasion. Un gendarme qui est venu prévenir le lieutenant de gendarmerie a reçu ordre de recommander à la garde nationale de Bar-sur-Aube de ne pas se déplacer, son concours devenant inutile.

» Des symptômes d'empoisonnement qui s'étaient manifestés parmi les prisonniers, sont les causes premières de ces désordres. Il paraît que de l'oxyde ou vert de cuivre qui s'était formé au fond des chaudières mal nettoyées, et qui s'était trouvé, par la négligence du cuisinier, mélangé aux aliments, a déterminé ces graves accidents.

» Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les chefs de l'insurrection, au nombre de soixante à quatre-vingts, sont au cachot. Nous ne pouvons donner aujourd'hui de plus amples détails, faute d'espace.

— M. Samson, commissaire central de police à Rouen, vient d'être mandé au ministère de l'intérieur, pour y rendre compte de sa conduite dans l'affaire relative au citoyen Raynal, représentant du peuple.

— Une correspondance de Paris, répétée par quelques journaux étrangers, assure qu'il aurait été question en conseil des ministres d'arrêter les principaux membres de la commission d'enquête, notamment MM. Bauchart, Thiers et O. Barrot.

La nouvelle est controuvée.

— La frégate à vapeur *l'Ulloa* est sortie du Havre avec les 200 insurgés qu'elle avait à bord depuis lundi dernier, attendant, pour partir, que le mauvais temps fût calmé. Ce bâtiment se rend à Brest, d'où, nous dit-on, une autre frégate à vapeur est attendue au Havre.

— Le brick de guerre à voiles *le Griffon* est en partance, à Brest, pour les Antilles ; il va porter, comme nous l'avons dit, 600,000 f. à la Guadeloupe, et, probablement, renforcer la station ; il n'attend plus qu'un premier bon vent.

— On lit dans l'*Armoricain*, journal de Brest :

« La continuation de notre croisière d'Afrique serait un non-sens et une faute, puisqu'elle n'aurait d'autre résultat humanitaire que d'accroître le nombre des victimes de l'odieux trafic que fait l'esprit mercantile, malgré toutes les croisières, pour satisfaire au besoin de bras qu'éprouvent certains pays tropicaux. Aussi félicitons-nous le ministre de la marine de sa détermination de rappeler notre escadre des côtes d'Afrique. »

Nouvelles Etrangères.

PRUSSE.

TROUBLES GRAVES A BERLIN ET A CHARLOTTENBOURG.

M. Kuhlwechter, ministre de l'intérieur, a rendu compte dans l'assemblée nationale des troubles de Charlottenbourg. On y a maltraité des citoyens de la manière la plus révoltante ; les excès les plus honteux ont été commis : on a traîné des habitants par les cheveux, poursuivi avec des piques et des perches les fugitifs, qui cherchaient à se cacher jusque dans les cheminées des maisons.

— A Berlin, de graves désordres eurent lieu également. Des attroupements se faisaient remarquer devant la demeure du ministre du commerce. Les mesures adoptées par la police étaient insuffisantes. Le tumulte éclata à d'autres endroits de la ville. Vers le soir, des attroupements se formèrent sur la place de l'Opéra.

Des discours furent prononcés. La foule se dirigea ensuite vers le ministère de l'intérieur. Elle en força les portes, brisa les fenêtres, et pénétra dans l'hôtel.

Par les feuilles de Berlin du 25, nous recevons des détails complets sur les désordres qui ont eu lieu à Berlin dans la journée du 21 :

« Par suite des excès de Charlottenbourg de la veille, et des discours adressés au peuple dans le courant de la journée, principalement par Dowint et Edgard Bauer, de graves excès ont eu lieu, hier soir, à Berlin.

» Une députation s'est rendue auprès des ministres pour demander l'abolition des constables, la mise en liberté des prisonniers politiques, et, si c'est possible, la retraite du ministère. La députation fut reçue par le ministre de la justice Maerker, à l'hôtel du président du conseil. Dowint et Bauer lui exprimèrent les demandes ci-dessus, en insistant longuement sur la nécessité de la retraite des ministres incapables. M. Maerker les écouta avec beaucoup de calme et leur répondit avec beaucoup de modération.

» A peine les députés étaient-ils sortis de la maison que des cris terribles se firent entendre ; on distinguait les mots : Vengeance ! Aux armes ! En même temps, la nombreuse société réunie chez le président du conseil était forcée, par la grêle de pierres lancée dans le salon à travers les fenêtres, de se retirer dans les pièces de derrière.

» On n'est pas d'accord sur les causes de ce nouveau *malentendu*. Les uns prétendent que, pendant que la députation s'entretenait avec le ministre dans l'hôtel, une troupe de constables est arrivée et a chargé la foule qui attendait le retour de ses députés. D'autres disent que la foule s'est portée à des excès, parce qu'elle était inquiète de ne pas voir revenir sa députation.

» Quoi qu'il en soit, la foule furieuse ne se sépara que pour revenir immédiatement armée de barres de fer et de tout ce qui lui tomba sous la main, se mit à arracher le pavé et à faire voler une grêle de pierres contre l'hôtel, dont, en peu d'instants, il ne resta plus une seule fenêtre. Les constables avaient été obligés de se retirer non sans blessures.

» Cette scène de dévastation dura une heure, pendant laquelle les convives du président du conseil s'étaient retirés en grande partie par des portes de derrière. Alors parut enfin la garde bourgeoise, qui, à cause d'une grande fête à l'établissement de Kroll, n'avait pu être réunie plus tôt.

» La foule fut chassée à la baïonnette de la Wilhelmsstrasse, mais elle se dirigea vers les Tilleuls, pour y continuer jusqu'à minuit des scènes semblables. Une barricade fut même élevée près de la Behrenstrasse et de la Friederichsstrasse, et les arquebusiers durent s'en emparer. Plusieurs coups de feu furent aussi tirés. On parle de beaucoup de blessés et même de morts.

» On a arrêté une quarantaine de personnes, dont une a été saisie les armes à la main. Les Tilleuls et la Wilhelmsstrasse présentent un aspect désolant comme après les journées de mars.

— Les nouvelles de Berlin du 23 annoncent que l'agitation a continué dans la soirée du 22. On a déployé une grande force militaire et fait quelques arrestations.

Le ministère a présenté une loi sur les meetings et les attroupements.

Ce projet porte que les réunions en plein air ne pourront avoir lieu qu'après en avoir donné avis vingt-quatre heures auparavant à l'autorité locale, en faisant connaître le nom des promoteurs, l'heure et le lieu du rassemblement; les assemblées populaires et les démonstrations publiques sur les places et dans les rues ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation préalable de la police qui pourra les empêcher ou les disperser lorsqu'ils présenteront du danger pour la sécurité et l'ordre public.

Toute contravention sera punie d'un emprisonnement de six mois pour ceux qui auront provoqué la réunion, et auront agi comme ordonnateurs ou orateurs, et d'un emprisonnement de huit jours pour ceux qui n'auront pas obéi à la sommation de l'autorité compétente de se retirer. Quiconque aura provoqué une réunion armée, sera passible d'un emprisonnement de six mois à un an, et ceux qui y auront pris part, d'un emprisonnement de trois à six mois. Si, après trois sommations précédées d'un roulement de tambour, l'attroupement ne se disperse pas, la force publique sera autorisée à faire usage de ses armes.

BULLETIN FINANCIER DU 27 AOÛT.

La situation de la Banque de France tend toujours à s'améliorer. La réserve métallique de la Banque continue à augmenter (194 millions 574,585 fr.), en même temps que son portefeuille diminue tant à Paris que dans les départements (86 millions 516,995 fr. et 128 millions 459,261 fr.). Triste symptôme de la stagnation des affaires et du ralentissement du travail! En présence d'une situation pareille, il devient difficile de comprendre la raison qui peut empêcher la Banque de reprendre les paiements en espèces, car le chiffre de ses billets en circulation ne s'élève qu'à la somme de 566 millions 150,775 fr. Une telle mesure ne favoriserait-elle pas la résurrection du crédit?

Un symptôme que nous signalons avec plaisir, c'est la presque disparition de l'article des effets arriérés, réduit aujourd'hui à 576,690 fr.; c'est la diminution peu considérable cependant du chiffre des effets en souffrance, 19 millions, 142,939 fr à Paris, et 10 millions 58,457 fr. dans les départements. Nous ne savons si nous devons ranger dans la même catégorie l'augmentation assez considérable survenu dans le chiffre des comptes-courants divers, élevés aujourd'hui au total de 103 millions 771,000 fr., le plus considérable qu'ils aient atteint depuis la révolution de Février. C'est un fait qui prouve l'abondance de l'argent à la Bourse; mais n'est-ce pas aussi une preuve de la défiance des capitaux, de la difficulté de leur trouver un emploi?

Nous avons à faire remarquer aussi une diminution dans le compte-courant du trésor créancier, descendu de 26 millions 235,000 f. à 17 millions 463,819 f. Le Trésor a donc pris cette semaine neuf millions à la Banque.

Le traité passé entre la compagnie du Nord et le ministre des finances n'est pas encore publié, quoiqu'il ait été signé le 15 ou le 14 août.

Ce traité n'ayant pas besoin d'être soumis à l'approbation de l'Assemblée, nous concevons que le ministre n'ait pas pris souci de le faire paraître au *Moniteur*. Mais la compagnie devait s'empêcher de le porter à la connaissance de tous les porteurs d'actions, et son silence en cette occasion pourrait accréditer des bruits qu'il importe de faire cesser.

Par décret à la date du 20 courant, le prince Eugène de Savoie, chargé de pleins pouvoirs pendant que le roi est à l'armée, a ouvert un emprunt au 5 pour 100 sur les capitaux qui seront présentés au Trésor dans le délai de vingt jours.

Ces versements recevront des *vaglia* (obligations) de 100 f. pour 90 de versés.

Il est bien entendu que les étrangers peuvent concourir aussi bien que les nationaux audit emprunt.

BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 26 août. — La déclaration du chancelier de l'Echiquier a eu pour effet de faire fléchir les fonds d'environ 3/4 0/0. Les consolidés pour compte, qui avaient fermé hier à 86 3/8 3/4, ont ouvert aujourd'hui à 86 1/8 1/4; ils ont été faits bientôt à 85 7/8, puis ils ont remonté à 86 1/8 1/4.

Cité, deux heures. — Les nouveaux troubles de Berlin ont contribué à rendre les fonds anglais plus lourds; cependant on trouve dans la Cité le relevé financier meilleur qu'on ne l'aurait attendu. Les consolidés sont à 86 1/8 1/8.

Hambourg, 25 août. — Ard. 5 0/0, 7 1/2 pap.; 5 0/0, 17 3/4 pap., 17 1/2 arg.

Vienne, 22 août. — 5 0/0, 79 3/4 à 80; banque, 1085 à 1090.

Francfort, 24 août. — 5 0/0, 72 1/2 pap., 72 arg.; banque, 1185 pap., 1175 arg.; 5 0/0 esp., 18 5/4 pap., 18 1/2 arg.

Amsterdam, 25 août. — 5 0/0 esp., 8 1/2 à 9/16; coupons, 6 à 6 7/16; Ard. (de 510), 8 1/4 à 5/16.

BOURSE DE LYON DU 29 AOÛT 1848.

CHEMINS DE FER.		ACTIONS INDUSTRIELLES.	
Orléans.	compt.	Rentes 5 0/0.	71
Rouen.	liq.	Mines de la Loire.	310
Marseille.	222 50	Banques.	
Vierzon.		Fonderies de l'Ardeche.	
Nord.		de Besseges.	
Lyon.	363 75	Oblig. de la Loire.	

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

AVIS. L'on invite tous les anciens militaires signataires ou non de la pétition concernant les legs à eux faits par Napoléon, qui désirent en avoir un exemplaire, à s'adresser au café de la Galère, place Neuve-des-Carmes, à Lyon.

À partir du 30 de ce mois, le **Club de l'Egalité** tiendra ses séances rue du Bœuf, n° 32, trois fois par semaine.

LYON.—Imprimerie de BOURSIS, grande rue Mercière, n° 66.

Médaille d'Argent. — Prix Monthyon. — Médaille d'Or.

AVIS IMPORTANT

AUX CULTIVATEURS ET AUX HORTICULTEURS.

ENGRAIS LYONNAIS

DIT NOIR ANIMALISÉ,

Provenant des Vidanges de Lyon.

Au moment des semailles d'automne, le gérant de la Compagnie générale des engrais lyonnais, croit devoir prévenir MM. les cultivateurs qu'il est, cette année, en mesure de répondre à toutes les demandes qui pourraient lui être faites.

Déjà de nombreuses expériences faites avec cet engrais ont été couronnées d'un complet succès. Son effet est inmanquable sur les arbustes d'agrément et les arbres fruitiers, tels que muriers, pommiers, poiriers, pêchers, vignes d'espaliers, etc., etc., sur les plantes potagères : betteraves, melons, asperges, pommes de terre. Les résultats ont également surpassé toutes les prévisions.

Pour la grande culture des céréales on a déjà, cette année, constaté des effets remarquables. Des expériences faites dans les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de Saône-et-Loire et de l'Indre; ont confirmé entièrement les espérances conçues.

Ainsi, dans une exploitation agricole où un essai comparatif a été fait sur vingt hectares, ont obtenu les résultats suivants :

20 hectares fumés au fumier d'étables ont coûté (francs)	5,400	20 hectares fumés avec le noir animalisé ont coûté (francs)	2,400
Il ont rapporté (hectolitres)	450	Ils ont rapporté (hectolitres)	648
Le poids de l'hectolitre a été (kilogram.)	75	Le poids de l'hectolitre a été (kilogram.)	80

On voit donc par ce simple aperçu l'immense avantage de l'emploi du noir animalisé qui est destiné à produire une sensation profonde en agriculture.

Il est également puissant sur toutes les prairies naturelles et artificielles, sur les vignes, les colzas, les blés noirs et les garances.

L'administration, du reste, tient à la disposition de ceux qui pourraient le désirer la correspondance qu'elle entretient avec MM. les agriculteurs qui ont déjà fait usage de cet engrais et qui lui ont fait part des différents effets qu'il a produits dans leurs cultures.

On sait combien cet engrais en poudre est avantageux aux cultivateurs, en ce qu'il est d'un transport facile et d'un emploi excessivement commode et économique, l'hectolitre pesant de 75 à 80 kilogrammes.

Au résumé, il suffit de 20 à 24 hectolitres pour donner une excellente fumure à un hectare, ce qui, au prix de 5 fr. l'hectolitre, la porte de 100 à 120 fr.

En commune, le débours est moitié moins fort qu'avec le fumier de litière, et le rapport s'élève à près d'un tiers en sus.

S'adresser, pour traiter, aux bureaux de l'administration, à Lyon, rue Basseville, 8, à l'angle du quai de Retz, ou à la fabrique, à Villeurbanne, commune de Vaulx-en-Velin (Isère) où il sera fourni tous les renseignements désirables sur la manière d'employer cet engrais, d'après les nombreuses expériences qui ont été faites. (2103)

VENTE aux enchères publiques, en la chambre des vacations du tribunal de première instance, à Marseille, sous les clauses et conditions insérées dans le cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal, savoir :
1° D'un domaine dit le Marquisat, en trois lots;
2° D'un domaine dit la Marquise, en six lots;
3° D'un domaine dit des Phocéens, en un lot;
Tous situés à Marseille et dépendant de l'actif de la faillite des sieurs de Forbin-Janson et Co.
L'adjudication aura lieu le 8 septembre 1848.

On pourra s'adresser, pour les renseignements concernant cette vente à M^e Ravel, avoué poursuivant dont l'étude est à Marseille, rue Suffren, 1.

Nota. — Les trois immeubles, divisés en dix lots, se vendront sur une mise à prix de 1,120,000 f. (2934)

AVIS. MM. les actionnaires de la Caisse commerciale du Rhône sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 14 septembre prochain, à cinq heures et demie.

La réunion a pour objet d'entendre une communication des gérants, et de voter sur une proposition de modification aux statuts.

Le paiement des intérêts du 1^{er} semestre s'effectuera à partir d'aujourd'hui. (1975)

A VENDRE.

1° Une grande prairie affermée, de la contenance de 41 hectares 49 ares 20 centiares, située à dix-sept kilomètres de Lyon, près d'un gros bourg.

2° Un autre pré d'environ 2 hectares 40 ares, situé sur la même commune.

3° Une parcelle d'un troisième pré, situé sur la même commune, d'une contenance d'environ 5 hectares 17 ares 20 centiares.

4° Et enfin une maison à Lyon, quartier de Saint-Jean, d'un revenu d'environ 4,200 f. Pour cet immeuble seulement on échangerait ou l'on prendrait pour une partie du prix des valeurs industrielles.

S'adresser, pour le tout, à M. Thonnérieux père, rue Fromagerie, n° 3. (2109)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infallible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER OU AU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS;

PAR M. KAUFFMANN.

Mémoire couronné par l'Académie de Lyon. — Prix : 2 francs, au bureau du CENSEUR.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acétés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

VENTE

aux enchères après décès, rue Désirée, n° 13, au 6^{me} étage. — Jeudi 31 août 1848, à dix heures du matin, dans le local sus-indiqué, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers dont le détail suit : deux ourdissoirs en bois noyer dont un garni de traverses et roues en fonte en très bon état, tables, chaises, poêle, armoire, lits garnis, portebalances avec balances, commode, horloge, linge, nippes et hardes à l'usage de femme, boucles d'oreille et bague en or, batterie de cuisine, vaisselle, etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de droit, et ensuite d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, dûment en forme. (4229)

INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE DE LYON.

Maison de santé, spécialement consacrée aux maladies des yeux et aux opérations qui leur conviennent, dirigé par M. Nandrau, médecin-oculiste, place de la Charité, 9, à Lyon.

Situation saine et agréable; soins de famille; prix modérés; consultations tous les jours, de onze heures à quatre heures; dispensaire le mardi et samedi. (2942)

PHARMACIE DE PH. QUET, à Lyon,

Rue de la Préfecture, n° 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au **Baume de Copahu pur**, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices. (3802)

Etude de M^e S. Mestre, avoué, quai Saint-Antoine, n° 34.

Extrait de jugement de séparation de biens.

Appert : Par jugement de la première chambre du tribunal civil de Lyon, rendu le vingt-six août courant, la dame Jeanne Miallet, sans profession, demeurant à Lyon, rue Saint-Marcel, a été séparée quant aux biens, d'avec le sieur Joseph-François Henry, ci-devant négociant en mercerie, rue Saint-Marcel, et actuellement en état de faillite.

Ce jugement est par défaut contre le sieur Henry et contre M. Fleury Chevillard, syndic de la faillite.

Les droits dotaux de la dame Henry ont été liquidés par le jugement.

Pour extrait conformément à la loi :

L'avoué ayant occupé pour la dame Henry, Lyon, le 28 août 1848. S. MESTRE. (3572)

AVIS. Hier soir on a perdu, de Sainte-Foy à la place Croix-Paquet, un camail brodé à la main, avec garniture de tulle non-cousue. — S'adresser, pour le rendre, à M. Degabriel, négociant, place Croix-Paquet, au 3^{me}. (1976)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Beaucour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES. CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (3528)